

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le

19 DEC. 2019

ID : 056-215601626-20191216-DB20191207B-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Lundi 16 décembre 2019

POLITIQUE DE L'HABITAT : RUE DE LARMOR – SUBVENTION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Antoine GOYER, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR.

Absentes : Dominique DAUGES, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Martine LIEDOT

Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER**

POLITIQUE DE L'HABITAT : RUE DE LARMOR – SUBVENTION

Rapporteur : Pascaline Alno

La Commune de Ploemeur a souhaité favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m² de surface habitable.

Bretagne Sud habitat, l'office départemental HLM a obtenu un permis de construire le 18 mars 2019 pour la construction de 15 logements sociaux, rue de Larmor.

Le bailleur sollicite une subvention

Le programme est financé en PLUS pour 7 logements (dont 2 T4, 3T3 et 2 T2) et en PLAI pour 8 logements (dont 1 T4, 4T3 et 3 T2).

La surface habitable est 933,60 m², la subvention est donc de 32 676 €.

La subvention sera versée à l'achèvement des travaux.

Vu la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis de la commission « Urbanisme et logement » du 5 décembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du 9 décembre 2019 ;

Vu la demande de Bretagne Sud Habitat ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 35€ le mètre carré de surface habitable à Bretagne Sud Habitat pour la production de 7 logements financés en PLUS et 8 logements financés en PLAI.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire